



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente « Paul Comby » à 20h, suite à la convocation du 23 novembre 2020

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD

Absents excusés : Dominique MALEYRIE (pouvoir à Paul FREYSSINET), Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE (pouvoir à Milena LOUBRIAT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2020 :
Approuvé à l'unanimité

TRAVAUX

- Réfection de la voûte de la nef par l'entreprise Blanchon pour un coût de 6 115€21 H.T. (la réception des travaux doit se faire avec M. Nouailles chef de chantier)
- Rénovation salle polyvalente et ses annexes :
 - Peintures façades, avant-toits, fenêtres et persiennes par entreprise CHAGNEAU : 35 350€85 H.T.
 - Remplacement avant-toits en PVC par entreprise GENESTE : 2 712€80 H.T.
 - Maçonnerie par entreprise MALAGNOUX : 370€ H.T.Ces travaux, subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 30% soit 10 605€26, sont en cours d'exécution.
- Voirie : réfection des chaussées par l'entreprise FREYSSINET/LALIGAND
 - 1) Route du stade 9 833€ H.T.
 - 2) Route des Chaises Hautes 12 668€75 H.T.
 - 3) Route du Puymirol (reprofilage en concassé) 1 830€ H.T. et 1 762€ H.T.Travaux de terrassement route de Masmalet avec la collaboration à titre gracieux d'Henri VILLENEUVE et Pierre FAUCHER ; intervention d'Yves GLOUTON pour mettre en forme l'accotement avec les gravats livrés par l'entreprise MOURY pour un coût de 781€20.
- Fouilles archéologiques : toujours en attente du rapport du chantier qui s'est terminé le 23 juillet. M. REQUI, responsable INRAP, nous a promis le rapport pour la mi-décembre.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis à jour le 5 novembre 2020 en désignant notamment les conseillers et leurs tâches à accomplir en cas de déclenchement du plan par le Préfet. Une copie a été envoyée en Préfecture. Il est consultable en mairie.

STATION DE COMBORN

La désinfection de l'eau de la station de Comborn nécessite l'installation d'un nouveau réacteur UV. Parmi les devis demandés celui de l'entreprise Hydrau-Elect a été retenu pour un montant de 4 235€77 H.T. Délibération à l'unanimité.

La voie d'accès aux captages de Comborn nécessite un renforcement. L'entreprise MOURY a été retenue pour un montant de 4 320€00 H.T. (subvention du Conseil Départemental de 40% soit 1 728€00). Approuvé à l'unanimité.

SCHEMA DE L'EAU

Pour poursuivre la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), opération portée par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, il y a lieu de prolonger la convention avec celle-ci signée en octobre 2019 qui, avec le recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), a permis d'établir un cahier des charges et de choisir un bureau d'étude. Pour l'octroi des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental, il est nécessaire que l'aspect financier soit géré par une seule entité d'où cette nouvelle convention. Délibération à l'unanimité.

Le 16 novembre 2020 la commission d'appel d'offres de la CCPU a choisi le cabinet SOCAMA. Le montant de ce travail pour la commune d'Orgnac s'élève à 36 942€80 H.T. (subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental) avec un reste à charge pour la commune de 7 505€. Ce travail est prévu durer 24 mois.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Un droit de préemption urbain est institué par la commune sur toutes les zones urbaines ou d'urbanisation future. Ainsi toute mutation située dans ces zones, sous peine de nullité, doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée en mairie. Approuvé à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Une revalorisation des montants plafonds du régime indemnitaire des agents est nécessaire pour pouvoir attribuer les primes annuelles aux agents municipaux. L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel qui en fixera le montant dans les limites des plafonds votés. Approuvé à l'unanimité.

DIVERS

*Convention pour participation aux frais de cantine des enfants d'Orgnac scolarisés à Vigeois à hauteur d'1€50 par enfant et par repas ; durée de la convention : 1 an à partir du 2 septembre 2020, renouvelable tacitement dans la limite de 6 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2026. Approuvé à l'unanimité.

*Décision modificative du budget principal pour régulariser une dépense d'investissement de 1 926€19 pour le réseau de télécommunication et éclairage public. Approuvé à l'unanimité.

*Décision modificative du budget principal pour régulariser les factures de rénovation de la salle polyvalente de 1€89. Approuvé à l'unanimité.

*Décision modificative du budget de l'eau section investissement pour équiper la station de Comborn d'un réacteur UV pour 325€90. Approuvé à l'unanimité.

*Les dommages causés chez un particulier par ENEDIS lors de l'élagage ont enfin été indemnisés.

*Le 21 octobre visite de la nouvelle conservatrice du Patrimoine du Conseil Départemental, Madame FAVERGEON. A visité l'église et pris plusieurs photos du mobilier y compris

dans la sacristie. Suivant son conseil, appel à Mme LORMELLE, restauratrice des peintures murales ; sa visite, programmée début novembre, a été annulée à cause du confinement.

*Vol à la sacristie d'une petite somme (environ 23€) ; la clé a disparu et la porte donnant sur le jardin privatif était ouverte. Intervention d'un serrurier pour changer la serrure. Dépôt de plainte à la gendarmerie de Lubersac le 21 septembre pour pouvoir être remboursé par l'assurance.

*Visite au centre d'appel de la gendarmerie à Tulle le 12 septembre.

*Dominique MALEYRIE a assisté à l'assemblée générale du SIAV à Allasac le 22 septembre où il a été procédé à l'élection du président. Il s'est proposé pour faire partie de la commission sentiers.

*Reçu à la mairie le 5 octobre, en présence de M. LOUBRIAT et N. MATHIEU, l'assistante sociale du secteur.

*Réunion communautaire du SIRTOM le 5 octobre à Condat s/Ganaveix : présents P. BRAVARD et M. LOUBRIAT.

*Assemblée Générale du Pays d'art et d'histoire Vézère-Ardoises le 10 octobre à Allasac : le maire et les déléguées (B. MARSAC et F. MOMMELE) étaient présentes.

*Entretien avec M. DESHORS du service voirie (panneaux) du Conseil Départemental et visite sur le terrain le 15 octobre pour installer des panneaux signalétiques direction château de Comborn.

*Réunion annuelle d'information d'ENEDIS à Lubersac le 19 octobre.

* N. MATHIEU a assisté le 20 octobre à une réunion d'information à la Communauté de Communes à Uzerche sur les « Voisineurs ».

*Lors de la tempête du 20 octobre le village de Comborn a été privé d'électricité ; la municipalité a prêté un groupe électrogène. Le téléphone a été rétabli une semaine après.

*Le passage des vélos à l'occasion du Téléthon a été annulé ainsi que la vente des jacinthes. Une urne est en place à la mairie pour les dons et ce jusqu'à fin décembre.

*Les contrats avec ENEDIS pour la fourniture d'électricité à la commune venant à échéance le 31 décembre 2020 ceux-ci ont été renouvelés.

*Une réunion d'information en visioconférence organisée par l'Association des Maires a eu lieu le 12 novembre concernant l'instruction dans la famille. Le maire doit se rendre au domicile pour un entretien avec la famille et transmettre un rapport à l'Inspection d'Académie. Il doit aussi transmettre la liste des enfants en âge d'être scolarisés (3-16 ans).

* Deux réunions de la Société Publique Locale, qui administre l'Office de Tourisme, se sont déroulées le 1^{er} octobre et le 24 novembre à Uzerche où l'organisation et le travail accompli depuis sa création ont été présentés.

Fin de séance 22h30